

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA CHIMIE DU VÉGÉTAL EN ÎLE-DE-FRANCE

25 octobre 2017 Comme toutes les autres régions françaises et en application de l'article 197 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la Région Ile-de-France est tenue d'élaborer très prochainement un schéma régional de mobilisation de la biomasse. Au même titre que la filière bois et celles du chanvre et du lin, le développement de la chimie du végétal fait partie des enjeux de la mise en œuvre de ce schéma dont l'objet sera d'encourager l'usage des matériaux biosourcés.

La chimie du végétal a pour objet de développer de nouvelles solutions technologiquement et économiquement viables de conversion de la biomasse pour fabriquer des produits très divers.

UN RÔLE À JOUER DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La chimie du végétal a vocation à se développer en substitution partielle de la chimie issue de ressources fossiles et a donc un rôle à jouer dans la transition énergétique et écologique : utilisation de ressources renouvelables, moindre dépendance aux ressources fossiles, procédés de transformation plus respectueux de l'environnement et meilleure maîtrise des émissions de dioxyde de carbone.

Qu'elle soit d'origine agricole, forestière, ou issue de déchets urbains, la biomasse est transformée en produits dits intermédiaires ou en produits finaux tels que plastiques, composites, solvants et lubrifiants, produits pharmaceutiques et cosmétiques.

L'intérêt collectif est d'opter pour les usages les plus créateurs de valeur ajoutée, mais sans peser à l'excès sur la gestion durable des bio-ressources

(préservation des sols, de la ressource en eau, de la biodiversité,...).

Des difficultés restent bien entendu à surmonter notamment la volatilité des cours des matières premières fossiles concurrentes, la rentabilité encore insuffisante de procédés industriels de transformation, et les incertitudes à caractère réglementaire ou fiscal.

DES PERSPECTIVES INTÉRESSANTES POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Les perspectives liées à l'exploitation de la biomasse disponible en Ile-de-France sont nombreuses, tant en amont avec les programmes de recherche et l'innovation « produits » qu'en aval avec sa transformation industrielle. Elle offre également des perspectives de développement d'emplois peu délocalisables.

Toutefois, l'Ile-de-France qui produit de la biomasse en quantité ne dispose pas, sur son territoire, de tous les outils de transformation souhaitables. Une partie de sa production est donc transformée hors de son territoire ou demeure tout simplement inexploitée. Quatre conditions essentielles doivent être respectées pour assurer le déve-

loppement de la chimie du végétal : une R&D et des start-up dynamiques, une protection satisfaisante de la propriété intellectuelle, une mobilisation efficace du capital nécessaire, tant en phase d'émergence que lors du développement préindustriel, et un écosystème d'innovation favorable pour lequel la Région a un rôle à jouer.

Quatre exemples illustrent l'état actuel du développement de la chimie du végétal en Ile-de-France : le Génompolé d'Evry, l'Institut de chimie des substances naturelles de Gif sur Yvette, la société SAIPOL du groupe AVRIL, dans son usine du Mériot et la société GLOBAL BIOENERGIE. En dehors de l'Ile-de-France on notera le cas exemplaire de la bio-raffinerie territoriale de Bazancourt-Pomacle, ainsi que les exemples de PIVERT en Picardie et de IMPROVE en Hauts-de-France.

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA CHIMIE DU VÉGÉTAL EN ÎLE-DE-FRANCE :

Rapport et avis présentés au nom de la commission Agriculture, environnement et ruralité par Jean-Michel Richard

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule les propositions suivantes pour développer la chimie du végétal en Ile-de-France :

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES.

ORIENTER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE vers l'usage de produits biosourcés à grande valeur ajoutée.

AMPLIFIER LES MESURES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN À LA R&D dans le secteur de la chimie du végétal.

LANCER UN APPEL À PROJETS pour accroître la valorisation des déchets urbains d'origine carbonée.

ACCROÎTRE LES MESURES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE START-UP notamment dans les domaines de la réalisation d'analyses de cycle de vie, de la labellisation et de la certification de produits biosourcés.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE des ressources de biomasse disponibles sur la région.

FAVORISER UNE PLUS LARGE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE à l'échelle du Bassin parisien entre l'amont agricole et forestier et l'industrie de transformation en aval.

FAIRE JOUER À LA COMMANDE PUBLIQUE UN RÔLE DE PROMOTION DE L'USAGE DE PRODUITS BIOSOURCÉS, étant rappelé évidemment que tous les produits biosourcés ne pourront provenir de la seule région Ile-de-France.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Denis Mousseau - Tél. : 01 53 85 65 91 - denis.mousseau@iledefrance.fr